

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

ADPEP 45



COMPTE ADMINISTRATIF

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

SSIAD – 2024

ESMNE - 2024

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

SSIAD PEP 45
21 avenue Gay Lussac
45800 Saint Jean de Braye

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2024 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2024 :

- Mise en place de l'annualisation du temps de travail ;

- Travaux relatifs à l'attractivité des métiers ;
- Lancement de la démarche associative pour la mise à jour des DUERP ;
- Poursuite du déploiement du DUI : fin de la formation des ESMS et démarrage du déploiement des services socles (INS notamment) ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en place de la GED ;
 - Mise en conformité avec le RGPD ;
 - Lancement de la démarche d'évaluation HAS : sensibilisation, mise en place des instances de pilotage associative et structures ;
- Centralisation partielle du service paie.

II. Présentation du pôle

En 2016, l'Association a mené une réflexion sur la Gouvernance et la Dirigeance de ses structures dont l'un des objectifs était d'harmoniser les pratiques et renforcer le travail collaboratif entre les professionnels entre des structures ayant la même nature.

L'Association s'est alors organisée autour de quatre Pôles dont le Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés composé des :

- deux Maisons d'Accueil Spécialisé, La Devinière à Saint Jean de Braye et Les Saulniers à Boigny sur Bionne
- du Service d'Accompagnement pour Adultes handicapés,
- du Services de Soins Infirmiers à Domicile.

La caractéristique commune de ses structures est d'accompagner des adultes atteints d'une déficience motrice associée à une déficience cognitive dont pour un certain nombre l'avancée en âge ou de la maladie accentue les déficiences et les limitations dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et dans l'expression des besoins.

Pour compenser ces restrictions et répondre à leurs besoins, les professionnels du PAASS délivrent des prestations de soins et d'accompagnement à partir du lieu de vie de la personne que celui-ci soit dans un lieu de vie privatif ou dans une structure.

A ses structures s'y ajoutent :

- l'Equipe Spécialisée Maladie Neuro-évolutive,
- le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées,

- l'Equipe Accompagnement et Soutien pour trouver une solution,
- l'Habitat de l'Envol (Habitat inclusif),
- la Communauté 360.

Le rattachement de ses dispositifs au Pôle lui apporte la particularité de délivrer une globalité de prestations auprès d'un public diversifié que ce soit par :

- l'origine du handicap allant du polyhandicap au trouble du neurodéveloppement,
- l'âge allant de la naissance aux personnes vieillissantes,
- les modalités de délivrance en ambulatoire ou institution.

Pour piloter le Pôle, une organisation reposant sur un Directeur de Pôle et deux Directeurs adjoints positionnés chacun sur une Maison d'Accueil Spécialisée et des services, a été mise en place à compter de décembre 2019. Nous avons procédé à l'évaluation de celle-ci en lien avec le cabinet GAERIS qui a conduit à **proposer une redéfinition des périmètres d'intervention des deux Directions-Adjoints** du Pôle en proposant :

- Un directeur adjoint du PAASS en pilotage des deux Maisons d'Accueil Spécialisées ;
- Un directeur adjoint du PAASS en pilotage des services hébergés à Gay Lussac ;

Et ce pour répondre aux besoins identifiés ci-dessus mais aussi être en mesure d'accompagner l'évolution de l'offre et la volonté affichée dans les actions du CPOM de déployer une plate-forme de service au sein du Pôle.

☞ Cette réorganisation est **pour les Maisons d'Accueil Spécialisées** un moyen de :

- **prévenir les divergences** entre les deux structures (et l'effacement du commun par le spécifique)
- **prévenir le sentiment d'injustice et de disparités** de traitement entre les deux Maisons d'Accueil Spécialisées
- **prévenir les effets de triangulation** dans la direction du Pôle ;

☞ Et également pour **Plateau de Gay Lussac** un moyen de :

- proposer une Direction-Adjointe disposant des **moyens de piloter l'évolution de l'offre** des services : notamment la transformation du SSIAD en Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile, le déploiement de l'habitat inclusif sur la commune d'Ormes, le développement de l'intégration professionnelle en milieu ordinaire des adultes autistes sévères, l'intégration de nouvelle mission pour les Pôles de Compétences et de Prestations externalisées..... en permettant un accompagnement de proximité des professionnels pour permettre le changement de culture professionnelle....
- fournir aux cadres de Gay Lussac un appui adapté à leurs missions et objectifs (pilotage opérationnel : financier, administratif, partenariat) (pilotage stratégique : évolution des services, sens des missions, orientations associatives...)

En définitive, une telle organisation donne les moyens :

- d'une plus grande **cohérence managériale**, pour la **clarté** du fonctionnement du pôle, pour la **lisibilité** et le **suivi** des missions, pour l'**efficience** des actions quotidiennes, pour la **coopération transversale**, pour le **sentiment d'appartenance et l'identité** du pôle ;
- D'un accompagnement de l'évolution de l'offre permettant de déployer les actions inscrites au CPOM.

2024 a été marquée par une augmentation de leur activité du Pôle, malgré le fait que nous restons confrontés pour certaines d'entre elles à des difficultés de recrutement qui induit un appel aux personnels remplaçants et à l'intérim de façon importante.

Cette augmentation de l'activité vient pour nous reconnaître l'expertise des plus de 200 professionnels du Pôle. Expertise, notamment reconnue par l'évaluation menée par l'organisme Formavision dans le cadre de notre partenariat sur le déploiement de l'inclusion en milieu ordinaire de travail d'adultes atteints d'autismes avec déficience intellectuelles associées, en novembre 2024 qui attribue un score de 78 % dans l'atteinte des indicateurs globaux et plus spécifiquement 69 % pour l'item « L'accompagnement repose sur les recommandations de bonne pratique HAS en mobilisant les approches comportementales et développementales ».

Au cours de l'année, nous avons également mis cette expertise au profit des réflexions sur l'évolution de l'offre en participant avec les cadres du Pôle à la définition des objectifs du CPOM négocié au cours de l'année, ainsi que l'élaboration de fiches à destination de l'ARS Centre Val de Loire en vue de l'élaboration du Programme Interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie. La ligne conductrice de ces réflexions a été de renforcer et diversifier l'offre de service pour des publics accueillis en MAS, et de recentrer l'accompagnement sur les capacités des personnes.

Cela a d'ailleurs été un des thèmes de travail des professionnels dans le cadre de l'implémentation de la Pédagogie à la Vie Autonome : un pilote, 10 formateurs et 4 clients (résidents) ont expérimenté cette dernière accompagnée par l'Institut du Mai avec en point d'orgue l'intégration des studios créés sur le site de la MAS LA DEVINIERE.

2025 s'inscrira dans la continuité avec la mise en œuvre de :

- La Transformation du Service de Soins Infirmiers à domicile en Service d'autonomie à domicile Mixte en partenariat avec ADOMICILE 45,
- Le Déploiement de la Mission 2 du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées qui prévoit une intervention sur les situations critiques,
- Et plus globalement la Transformation du Pôle en Plateforme conformément aux engagements du CPOM.

RAPPORT D'ACTIVITÉ - SSIAD

III. Présentation du SSIAD

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile pour adultes handicapés des PEP 45 partage les espaces du 21 avenue Gay Lussac à Saint Jean de Braye avec les autres services du Pôle Accueil Accompagnement Soin Spécialisé des PEP45.

Le SSIAD est ouvert 365 jours par an et intervient sur la Métropole d'Orléans au domicile des patients. Le domicile pouvant être un lieu de vie individuel ou collectif dès lors que ces derniers ne sont pas médicalisés (type foyer logement – foyer hébergement). Depuis 2021, il fonctionne sous la forme d'un SPASAD par conventionnement avec AD DOMICILE 45. Les soins infirmiers non déléguables sont réalisés par des infirmiers libéraux qui refacturent leurs interventions au service.

L'objectif principal du SSIAD est de maintenir ou de restaurer l'autonomie des personnes par des soins médicaux et paramédicaux. Le service intervient auprès de personnes adultes en situation de handicap ou en ALD (adressées par le médecin traitant). Notre agrément comprend 29 places pour des interventions « à domicile » et en 2024 cette partie de notre file active était de 30 patients. En parallèle, les équipes du service sont intervenus dans deux foyers de vie selon notre agrément de 8 places supplémentaires obtenus en 2015.

IV. Ressources humaines - SSIAD

<i>Indicateurs communs</i>	<i>2024</i>
<i>Nombre de postes vacants</i>	<i>0</i>
<i>Taux d'absentéisme</i>	<i>12.96%</i>
<i>Taux de rotation du personnel</i>	<i>45%</i>
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	<i>0</i>

<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	<i>0</i>
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	<i>0</i>

Depuis plusieurs années le service est confronté aux tensions et difficultés du secteur de l'aide à domicile. Le manque de personnel est tel que plusieurs prises en charges ont été annulées. D'autre part, le service n'est pas en mesure de répondre aux demandes inscrites sur la liste d'attente. En 2024, le turn-over a également concerné les postes de directeur adjoint et de cadre de santé ; à cela s'ajouter le départ en 2023 de la secrétaire médicale du service qui n'a pu être remplacé qu'en octobre 2024.

Une nouvelle réorganisation des roulements a été réalisée en 2024 et un essai sera réalisé afin de disposer d'un poste d'aide-soignant supplémentaire dans les roulements.

En 2024, les professionnelles du SSIAD ont bénéficié des formations suivantes :

Nouveaux actes AS	2 professionnelles
Premiers Secours en Santé Mentale	2 professionnelles
Repérage évaluation soutien aux aidants	1 professionnelle
Recyclage SST	1 professionnelle

V. Activité et accompagnement des personnes - SSIAD

Doté d'un agrément de 29 places pour les prises en charge à domicile, le service est intervenu auprès de 30 patients avec une moyenne d'âge de 55 ans presque équitablement répartis entre hommes et femmes.

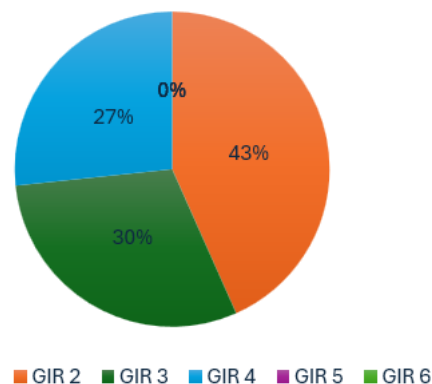
Age et sexe		Moins de 24 ans	25-44 ans	45-54 ans	55-59 ans	60-74 ans	Plus de 75 ans	TOTAL
	Hommes	0	4	3	3	4	0	14
	Femmes	0	1	5	3	7	0	16
	Total	0	5	8	6	11	0	30

Un tiers des personnes vivent seule à leur domicile et un tiers vit en couple :

Cohabitation (nombre de personnes)		nombre de personnes vivant avec des personnes de la génération suivante	nombre de personnes vivant avec des personnes de la génération précédente	nombre de personnes vivant en couples ou vivant avec des personnes de même génération	nombre de personnes vivant en EHPAD de moins de 25 places dont le GMP est supérieur à 300	nombre de personnes vivant en établissement dont le GMP est inférieur à 300 (foyer logement)	Total
		12	1	5	10	0	30

En termes d'autonomie, la grille AGGIR met en avant un GIR moyen de 2,8 et 70% des patients présentent des troubles moteurs nécessitant l'utilisation d'aide-techniques par les soignants.

Répartition des patients en fonction des GIR



Indicateurs communs	2024
Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)	100%
Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA	1
Part des PAP réalisés dans le DUI	Non concerné

Commentaires : une infirmière du service est positionnée comme formatrices PéVA dans le cadre de l'implémentation sur la MAS la DEVINIERE.

VI. Participation et consultation de la personne accompagnée - SSIAD

En raison du turn-over sur les postes de l'équipe de direction et du secrétariat, le suivi des questionnaires de satisfactions n'a pas été mis en place cette année. L'arrivée d'un nouveau Directeur Adjoint de Pôle en octobre 2024 va permettre de reprendre le travail engagé les années précédentes notamment en ce qui concerne la participation et consultation de la personne accompagnée.

<i>Indicateurs communs</i>	<i>2024</i>
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	<i>1</i>
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	<i>0</i>
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	<i>0</i>

Commentaires : une infirmière du service est positionnée comme formatrices PéVA dans le cadre de l'implémentation sur la MAS la DEVINIERE.

VII. Qualité et évaluation - SSIAD

Au regard de l'importance des remplacements et de la pression accrue sur les professionnels en poste en raison de l'absentéisme recensé, il semblerait logique que la qualité des prises en charges soit impactée. Cet aspect est cependant à relativiser au regard de la bonne connaissance des patients de la part des professionnels en CDI.

Type d'instance	COFIL associatif	COFIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2024 : 1 (réunion lancement)	0	-

L'arrivée d'un nouveau Directeur Adjoint de Pôle en octobre 2024 va permettre de reprendre le travail engagé les années précédentes notamment en ce qui concerne la mise en place d'un comité qualité.

L'évaluation HAS prévue à l'horizon 2026 au sein de l'association est une opportunité pour le SSIAD car dans le cadre de la mise de la démarche qualité, le dispositif pourra bénéficier de la dynamique associative.

- Plaintes et Evènements Indésirables :

En raison du turn-over sur les fonctions administratives et de direction, associé à une absence d'infirmière sur le service au moment de l'écriture de ce rapport d'activité, les éléments concernant les plaintes et évènements indésirables n'ont pu être collectés pour l'édition de ce rapport. L'arrivée d'un nouveau Directeur Adjoint de Pôle en octobre 2024 va permettre de reprendre le travail engagé les années précédentes et de l'actualisé.

<i>Indicateurs communs</i>	<i>2024</i>
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	<i>0</i>
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	<i>0</i>
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	<i>100%</i>

VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur - SSIAD

La particularité de notre SSIAD est d'intervenir depuis 2016 au sein de deux foyers de vie de l'Agglomération Orléanaise : les Tisons et Paul Cadot afin d'assurer la coordination du soin des personnes accueillies au sein de ses foyers. Les infirmières assurent une présence journalière ou hebdomadaire au sein des foyers et réalisent :

- Les soins infirmiers programmés ;
- La préparation des rendez-vous médicaux et le lien avec les médecins généralistes ;
- Les entretiens infirmiers (bilan) ;

- Les dossiers administratifs ;
- Le circuit du médicament

La secrétaire médicale du SSIAD quant à elle a en charge la prise des rendez-vous médicaux.

Le SSIAD fait partie du collectif Maladie Neuro Evolutive et intervient avec l'Equipe Spécialisée Maladie NeuroEvolutive pour l'évaluation des besoins de certains patients atteints de la maladie de Parkinson ou d'une Sclérose en Plaques.

Depuis 2021, le service fonctionne sous la forme d'un SPASAD par conventionnement avec AD DOMICILE 45. Plusieurs patients accompagnés en 2024 l'ont été par le SPASAD ADOM PEP 45.

IX. Synthèse et perspectives - SSIAD

- Synthèse du rapport d'activité 2024 :

- Avec un taux d'absentéisme de 12.96% et un taux de rotation du personnel de 45%, le SSIAD est confronté aux tensions et difficultés du secteur de l'aide à domicile.
- Malgré une nouvelle réorganisation des roulements le service à été contraint d'annuler des prises en charge.
- L'activité sur les foyers de vie est stable et assurée par les infirmières du service.
- En 2024, le service n'a pas été en mesure de mener une démarche d'amélioration continue notamment via les questionnaires de satisfactions.

- Perspectives 2025 :

- Préparer la transformation du service en SAD Mixte pour concrétiser cette opportunité.

- Profiter de la dynamique associative liée à l'évaluation HAS de 2026 pour actualiser les outils de la loi 2002 et mettre en place Comité Qualité.
- Mettre à jour les évaluations des plans de soins et des projets de soins.
- Développer le fonctionnement opérationnel du SPASAD pour permettre le transfert des patients relevant d'un service d'auxiliaire de vie vers A DOMICILE si les évaluations

RAPPORT D'ACTIVITÉ - ESMNE

I. Présentation de l'ESMNE

L'Equipe Spécialisée Maladie Neuro Evolutive partage les espaces du 21 avenue Gay Lussac à Saint Jean de Braye avec les autres services du Pôle Accueil Accompagnement Soins Spécialisés des PEP45.

Créé en juin 2020, l'Equipe Spécialisée Maladies Neuro Evolutives est rattachée au niveau administratif au SSIAD des PEP 45. Pérennisée par arrêté du 13 novembre 2023, l'ESMNE accompagne des personnes atteintes de la maladie de Parkinson, Sclérose En Plaques ou maladie apparentée sur tout le département du Loiret. L'adressage des patients vers le service se fait par un médecin traitant ou un spécialiste.

Suite à une évaluation initiale l'équipe intervient directement auprès des personnes pendant 18 séances maximum par an à domicile (renouvelable si besoin). Ces séances permettent aussi de mettre en place des relais au maintien à domicile. Pour ces relais, le service s'appuie historiquement sur un réseau de partenaires ancrés sur le territoire : le collectif MNE (Maladie Neuro Evolutive). Composé de 7 SSIAD, le collectif MNE concrétise la volonté de fédérer des compétences complémentaires sur le département.

II. Ressources humaines – ESMNE

Indicateurs communs	2024
<i>Nombre de postes vacants</i>	0
<i>Taux d'absentéisme</i>	6.31%
<i>Taux de rotation du personnel</i>	0.2
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	0
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	0
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	0

L'équipe est composée des mêmes salariées depuis plusieurs années avec une ancienneté moyenne de 3 ans et 10 mois. La cadre de santé à mi-temps réparti son temps de travail entre l'ESMNE et le SSIAD. L'année 2024 ne faisant pas exception, les problématiques rencontrées sur le SSIAD réduisent sa présence et sa disponibilité pour l'ESMNE. Conscientes de ce contexte, les professionnelles de l'ESMNE sont proactives et s'impliquent pleinement dans la dynamique du service.

En termes de formations :

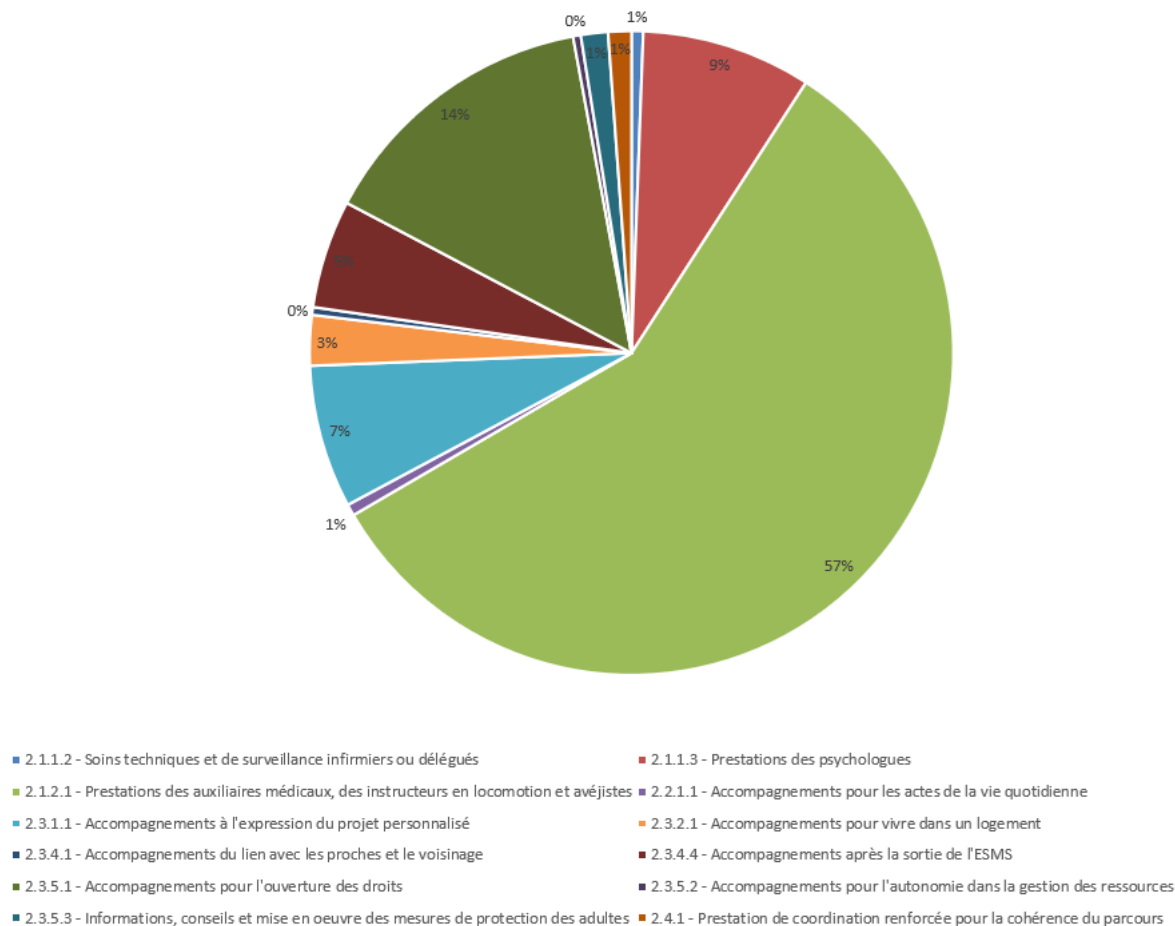
- la neuropsychologue a suivi une formation sur le « repérage évaluation soutien aux aidants »
- l'infirmière a suivi une formation sur les gestes et soins d'urgence (AFGSU 2).

III. Activité et accompagnement des personnes - ESMNE

Allant au-delà des objectifs fixés dans le cadre du CPOM, la file active de l'ESMNE en 2024 est de 77 patients avec une moyenne d'âge de 72,2 ans. La grande majorité des personnes accompagnées sont atteintes de la maladie de Parkinson. En 2024, la durée moyenne d'accompagnement est d'un an en 2024 contre 9 mois en 2023. Au 31 décembre 2024, 41 suivis sont en cours.

Plus de 50 % des prestations directes réalisées par le service correspondent à des séances paramédicales et 14% sont liées à une démarche d'ouverture de droits :

Répartition du nombre de prestations directes proposées en 2024



20 patients ont bénéficié d'un accompagnement en « post programme ».

En 2024, la durée des temps de trajets réalisés pour intervenir sur l'ensemble du département représente 10% du temps alloué aux prestations directes c'est-à-dire 46 heures.

Indicateurs communs	2024
Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)	100%
Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA	0
Part des PAP réalisés dans le DUI	100%

Commentaires : l'équipe de l'ESMNE à pleinement investit le logiciel OGiRYS

IV. Participation et consultation de la personne accompagnée - ESMNE

Actuellement, il n'y a pas d'enquêtes de satisfaction ni d'autres modalités de consultation des personnes accompagnées sur les prestations qui leur sont proposées. La durée moyenne d'accompagnement d'un an peut l'expliquer bien que cela représente un axe d'amélioration pour l'année à venir.

Indicateurs communs	2024
Part des professionnels formés à l'autodétermination	0
Part des usagers formés à l'autodétermination	0
Part des représentants légaux formés à l'autodétermination	0

V. Qualité et évaluation - ESMNE

- Actions mises en place pour l'amélioration continue

Type d'instance	COFIL associatif	COFIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2024 : 1 (réunion lancement)	0	-

L'arrivée d'un Directeur Adjoint de Pôle sur le dispositif en octobre 2024 va permettre de mettre en place les outils et les actions liées à la démarche qualité.

- Travaux relatifs aux évaluations.

L'évaluation HAS prévue à l'horizon 2026 au sein de l'association est une opportunité pour l'ESMNE car dans le cadre de la mise de la démarche qualité, le dispositif pourra bénéficier de la dynamique associative.

- Plaintes et Evènement Indésirables :

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	0
Nombre d'évènements indésirables	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	0

Indicateurs communs	2024
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	0
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	0
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	100%

VI. Partenariats et ouverture vers l'extérieur - ESMNE

Membre actif du collectif Maladie Neuro Evolutive, le service à en charge son animation. Les réunions du comité technique ont lieu tous les trimestres avec les 7 SSIAD fondateurs. L'arrivée d'un Directeur Adjoint de Pôle sur le dispositif en octobre 2024 va permettre d'évaluer les modalités de partenariat et d'actualiser la convention si besoin.

Le service est régulièrement sollicité par des partenaires des secteurs de la santé, du médico-social et du social pour présenter son activité. Ces actions de communications et la qualité des prestations délivrées portent leurs fruits car l'équipe est reconnue dans l'accompagnement des personnes atteintes de maladies neuro évolutives et plus particulièrement auprès des patients parkinsoniens.

VII. Synthèse et perspectives - ESMNE

- Synthèse du rapport d'activité 2024 :

- L'équipe de l'ESMNE est proactive et s'implique pleinement dans la dynamique du service.
- Allant au-delà des objectifs fixés dans le cadre du CPOM, la file active de l'ESMNE en 2024 est de 77 patients avec une moyenne d'âge de 72,2 ans.
- L'activité du service et les partenariats en place démontrent que l'équipe est reconnue dans l'accompagnement des personnes atteintes de maladies neuro évolutives et plus particulièrement auprès des patients parkinsoniens.

- Des améliorations sont à prévoir en ce qui la participation des usagers à leur accompagnement et la mise en place d'un Comité Qualité

- Perspectives 2025 :

- En lien avec la dynamique associative sur la préparation de l'évaluation HAS, actualisé les outils de la loi 2002-2
- Former une partie de l'équipe, les personnes accompagnées et leurs proches à l'autodétermination.
- Redynamiser le collectif MNE et évaluer les modalités de partenariat